



## INFORMATIONS GENERALES

**Le dossier d'inscription est à déposer en début de saison  
DANS LA BOITE AUX LETTRES DES FRELONS (Parking du gymnase)  
Tous dossier incomplet sera refusé et le joueur ne sera pas admis dès le 3<sup>ème</sup> entraînement.**

### SECTIONS

- ⇒ Roller & Roller Hockey Super Mini Poussins
- ⇒ Roller Hockey Poussins
- ⇒ Roller Hockey Benjamins
- ⇒ Roller Hockey Minimes
- ⇒ Roller Hockey Cadets
- ⇒ Roller Hockey Juniors
- ⇒ Roller Hockey Séniors Nationale 3
- ⇒ Roller Hockey Séniors Pre-National
- ⇒ Roller Hockey Régional 2
- ⇒ Roller Hockey Loisirs

### LIEU D'ENTRAINEMENT

- ⇒ Gymnase Lionel TERRAY : Espace Charles De Gaulle, 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET



### NOUS CONTACTER

- ⇒ Sur place, au gymnase Lionel TERRAY, pendant les horaires des entraînements.
- ⇒ Sur notre site internet : [www.frelonsdevarces.com](http://www.frelonsdevarces.com) (informations sur le club, lien sur les adresses mail...).
- ⇒ Par mail à l'adresse suivante : [frelonsdevarces@gmail.com](mailto:frelonsdevarces@gmail.com)



## PLANNING PREVISIONNEL

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7 :00							
8 :00						7h30-10h00 Loisirs	Journée Championnat
9 :00							
10 :00						Benjamins	
11 :00							
12 :00						Juniors ou Gardien	
13 :00			Poussins			Minimes	
14 :00			Benjamins			Cadets	
15 :00			Minimes				
16 :00			Cadets				
17 :00							
18 :00					Poussins		18h00-20h00 Physique
19 :00							
20 :00					Physique		20h00-22h00 N4/R2
21 :00	N3 20h00-23h30 N4			21h00-23h00 N3			
22 :00							
23 :00							

**Ce Planning n'est pas définitif et est susceptible d'évoluer en début de saison ou en cas de modification de créneaux ou d'effectif.**

## LES ENTRAINEMENTS

- ⇒ Les entraînements débuteront à partir du Lundi 07 Septembre, soit la semaine juste après le Forum des associations du Samedi 05 Septembre 2015.
- ⇒ Pas d'entraînement durant les vacances scolaires sauf information contraire de l'entraîneur.
- ⇒ Durant la saison le gymnase sera indisponible 4 ou 5 samedis, de ce fait il n'y aura pas d'entraînement



## FORUM DES SPORTS & BOURSE AU MATERIEL

⇒ **LE FORUM DES SPORTS** aura lieu le **samedi 5 septembre 2015** de 10h à 16h, au Gymnase Lionel TERRAY.

**Bourse au matériel : vente de matériel d'occasion via un fichier partagé par les adhérents du club**  
(<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1PGRA2ZAKX7Tojb8ecfDA7Hx3AdiTy7hwzeLKOHzWRo/edit?usp=sharing>)

## PRESENTATION DU CLUB ET DU STAFF

⇒ Une présentation de la saison 2015/2016 (politique sportive, objectifs, mode de communication, coachs, boutique, CA, ...) aura lieu début octobre pour chaque section avec présence obligatoire parents / enfants.

## FORMATIONS

⇒ Un stage d'arbitrage aura lieu le 26 septembre. Ce stage pris en charge par le club, est ouvert aux joueurs à partir de la catégorie Benjamin 2eme année (2003). Merci de vous préinscrire au plus tôt afin que le club puisse demander à accueillir cette formation sur Varcès.

## MAILLOTS / PANTALONS & La BOUTIQUE

⇒ Des maillots du club (Jaunes) ainsi que des pantalons (Noirs) seront proposés à la vente à partir de Septembre 2015.

⇒ La boutique fonctionnera comme la saison précédente : les commandes se feront par mail à [frelons.boutique@gmail.com](mailto:frelons.boutique@gmail.com) et le paiement devra être déposé dans la boîte aux lettres des Frelons. Les commandes sont à faire avant le 15 du mois pour une livraison à la fin du même mois. Tous les détails concernant la boutique sont sur le site des Frelons : [www.frelonsdevarces.com](http://www.frelonsdevarces.com)



# REGLEMENT INTERIEUR (1)

Le roller est une discipline qui exige de la rigueur, de l'assiduité, et du respect envers les autres participants et encadrants

## 1. PREAMBULE

Le Roller Club de Varcès est composé de :

- membres licenciés,
- membres bénévoles,
- membres élus.

Il est dirigé par un Conseil d'Administration constitué de 14 membres dont un bureau de 5 membres élus (Président, Vice Président, Trésorier, Secrétaires) élus auxquels il appartient de définir la politique du club et d'en fixer les règles de fonctionnement.

Pour le bon déroulement des activités du Roller Club de Varcès, et afin d'atteindre au mieux ses objectifs, le Conseil d'Administration demande à chacun des membres d'adhérer au règlement intérieur lors de son adhésion au club.

### Limites de responsabilité de l'association :

Lors de chaque entraînement sportif, activité culturelle ou déplacement, les pratiquants et/ou les parents ont le devoir de s'assurer de la présence de l'entraîneur pour l'exercice de la discipline concernée. **Nous vous rappelons que la responsabilité civile de l'association s'échelonne du début programmé jusqu'à la fin de la séance (Douche non incluse). La responsabilité civile des pratiquants et/ou parents se situe avant le début de la séance et après la fin de la séance.**

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires définis dans chaque discipline et nous vous remercions de votre compréhension.

### L'APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR EST SOUS LA RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 2. INSCRIPTIONS

### 2.1. Adhérents

- Le club accueille les enfants, les ados et les adultes (*débutant ou non*).
- Les adhérents (garçons et filles) sont admis à partir de 5 ans révolus à la date de l'inscription, dans la limite des places disponibles.
- Les anciens adhérents sont prioritaires.
- Les nouveaux inscrits auront confirmation en fin de période d'inscription.
- Tout adhérent inscrit dans une section n'est pas habilité à suivre l'entraînement d'une autre section sans y être invité par l'entraîneur et avec accord de leur entraîneur, pour les jeunes.

### 2.2. Dossier d'inscription

- Le dossier d'inscription doit être complet.
  - ⇒ La fiche d'inscription doit être correctement remplie datée et signée.
  - ⇒ Une photo d'identité (**datant de moins d'1 an**) **SOUS FORMAT INFORMATIQUE** et envoyée par mail à **inscription.frelonsdevarces@gmail.com**, avec nom et prénom dans le titre.
  - ⇒ Un certificat médical **datant de moins de 3 mois**, comportant la mention « **apte à la pratique du Roller In Line Hockey en compétition avec sur-classement** » est obligatoire.
  - ⇒ Les fiches d'autorisation parentale et de sur-classement, correctement remplies, datées et signées.
  - ⇒ La fiche d'autorisation de publication photographique, correctement remplie, datée et signée.
  - ⇒ La fiche joueur, correctement remplie et la fiche de commande de maillot si besoin avec le paiement.
  - ⇒ La fiche de formations, si besoin, correctement remplie.
  - ⇒ **Une adresse Internet Valide pour la convocation à l'AG**
  - ⇒ Le règlement intérieur, lu, daté et signé.
  - ⇒ Un chèque de caution de 100€ pour les sections seniors (**ce chèque sera détruit en fin de saison – Si vous souhaitez le récupérer merci de fournir une enveloppe timbrée au tarif en vigueur adressée au domicile du licencié**)
  - ⇒ Un chèque de caution de 500€ (**Uniquement en cas de prêt d'un équipement gardien**).

### 2.3. Cotisation

- La cotisation sera votée en assemblée générale et applicable dès la saison suivante.
- La cotisation est constituée de deux parties :
  - ⇒ Montant de la Licence Fédéral (**FFRS**)
  - ⇒ Montant de la Licence Club (**Club de Varcès**)
- La cotisation est à régler en totalité lors de l'inscription (**un paiement en 3 fois est possible**).
- La cotisation est révisable à hauteur maximum de 75% de la cotisation club au prorata de la date d'inscription.



## REGLEMENT INTERIEUR (2)

### 2.4. Conditions d'annulation d'une inscription

- L'inscription est définitive après 2 séances d'essai.
- En cas d'annulation, la cotisation est remboursable au prorata du temps écoulé qu'en cas de force majeure (le montant de la Licence Fédérale est non remboursable) :
  - ⇒ Décès.
  - ⇒ Maladie longue durée sur présentation d'un « certificat médical ».
  - ⇒ Déménagement à plus de 50 kms sur présentation d'un « justificatif de domicile ».
- Le conseil d'administration du club se réserve le droit d'annuler une inscription sans remboursement pour les raisons suivantes :
  - ⇒ Propos insultants, attitudes violentes ou racistes, préjudice porté à l'intégrité morale ou physique.
  - ⇒ Incitation à la consommation d'alcool, de drogue ou de produits illicites ou dopants.
  - ⇒ Dégradation volontaire du matériel.
- En cas de règlement en plusieurs fois, tout rejet d'encaissement sera immédiatement sanctionné d'une suspension de licence. Si aucun réapprovisionnement, la licence sera annulée sans remboursement.
- Toute action nécessitant l'encaissement du chèque de caution donnera lieu à l'émission d'un nouveau chèque de caution, dans le cas contraire l'adhérent fera l'objet d'une mesure de suspension au niveau du club durant la période de non paiement.

## 3. REGLES GENERALES

### 3.1. Essais

- Il est possible de venir essayer l'activité pendant 2 séances. Pour poursuivre, il faut régler le montant de l'adhésion au club afin d'obtenir une licence et une assurance.

### 3.2. Assurances

- Les adhérents sont pris en charge par l'assurance de la Fédération Française de Roller Sport pendant : les séances d'entraînement, les compétitions et les stages **UNIQUEMENT S'IL Y A PORT DU CASQUE et de l'équipement complet et un dossier complet au moment de l'accident.**
- **Attention** : les adhérents sont sous la responsabilité du club, uniquement pendant les horaires des séances d'entraînement, la période de déshabillage et de douche n'étant pas comprise dans la durée d'entraînement.
- Le licencié a la possibilité de souscrire une assurance complémentaire via sa licence.

### 3.3. Encadrements

**Il a été défini 4 postes indispensables pour la bonne gestion d'une section,**

- ⇒ un responsable de section,
- ⇒ un entraîneur,
- ⇒ un coach.
- ⇒ un ou plusieurs parents référents
- ⇒ un référent communication

**Les 3 premiers postes peuvent se cumuler sur une même et unique personne.**

- **Responsable de section**

***Les responsables de section sont nommés pour chaque section en accord avec le conseil d'administration et l'entraîneur.***

- ⇒ Il est souhaitable que le responsable soit investi dans la section attribuée.
- ⇒ Il est l'interlocuteur principal entre le conseil d'administration et la section.
- ⇒ Le responsable doit diffuser les informations vers et venant du conseil d'administration.
- ⇒ Lister les adhérents de sa section en début de saison.
- ⇒ Collecter les dossiers d'inscription complets. Après vérification, les transmettre à la présidence du club pour affiliation.
- ⇒ Diffuser les résultats de matchs le soir même du week-end au responsable résultats sportifs de la fédération et au responsable communication du club, par mail.
- ⇒ Remonter les informations d'accidents à la présidence.
- ⇒ Remonter les informations de dégradation matériel au correspondant (club/mairie) afin d'en informer la mairie.
- ⇒ S'occuper de l'administratif de la section concernée (sur classement, commande feuille de matchs, ...).
- ⇒ Archiver les feuilles de matchs (feuillelet jaune).





## REGLEMENT INTERIEUR (3)

- **Entraîneur :** *Les entraîneurs sont désignés par le conseil d'administration.*
  - ⇒ Assurer régulièrement et avec ponctualité leur tâche : échauffement, entraînements et encadrement des adhérents.
  - ⇒ Respecter les engagements définis dans le règlement sportif de la saison.
  - ⇒ Veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le ou les clubs qui les accueillent lors des entraînements ou rencontres sportives.
  - ⇒ Exclure de la séance d'entraînement un adhérent qui aurait un comportement dangereux ou indiscipliné. En cas de récidive, l'entraîneur informera le Conseil d'Administration qui prendra les mesures nécessaires.
  - ⇒ Permettre à chaque adhérent de pratiquer son sport selon son niveau, sa progression et sa motivation.
  - ⇒ Constituer les équipes lors de rencontres sportives.
- **Coach :** *Les coaches sont nommés pour chaque section en accord avec le conseil d'administration et l'entraîneur.*
  - ⇒ Accompagner l'équipe lors des déplacements.
  - ⇒ Remplir les feuilles de matchs lors des compétitions.
  - ⇒ Donner les directives de jeu lors des compétitions et matchs amicaux.
  - ⇒ Transmettre le feuillet jaune au responsable de l'équipe le plus rapidement possible.
  - ⇒ Envoyer les résultats de match par mail à la fédération et au responsable communication du club le soir même des matchs.
- **Parents et parents référents**

*L'implication des parents est indispensable à la réussite du projet sportif de leur(s) enfant(s), il est important qu'ils contribuent au respect de ce présent règlement.*

  - ⇒ Faciliter l'adhésion et la participation de l'enfant aux manifestations sportives du club et aux compétitions.
  - ⇒ Ne pas intervenir à la place des responsables d'équipe ou des coaches sauf en cas de force majeure.
  - ⇒ S'adresser aux responsables d'équipes pour toutes réclamations ou demandes d'informations.
  - ⇒ Participer, dans la mesure du possible à la vie du club et ce, en liaison étroite avec le responsable d'équipe.
  - ⇒ Avoir un comportement sportif lors des différentes manifestations.
  - ⇒ S'assurer que son enfant ait rendu son maillot ou tout autre matériel emprunté au club après chaque match ou chaque entraînement.
  - ⇒ **Un parent référent à en plus la tâche de soulager si nécessaire l'entraîneur ou le coach des tâches administratives ou de remplacer l'un d'eux si besoin.**
- **Référent Communication**
  - ⇒ Le référent communication a suivi une formation interne sur l'utilisation des outils du site internet des Frelons
  - ⇒ Il est responsable de la communication de la section à laquelle il est rattaché auprès des autres parents, du CA, du bureau, et du site internet
  - ⇒ Il met à jour dans les 48h00, le résumé du match de l'équipe de la section à laquelle il est rattaché

### 3.4. Absences

- Toute absence prévisible sera signalée au plus tard 1 jour avant l'entraînement.
- Toute absence doit être justifiée auprès de l'entraîneur au plus tard au début de la séance d'entraînement suivante ou auprès du responsable de la section.
- Pour les mineurs, en cas d'absences répétitives non justifiées, l'association en avertira les parents et prendra des sanctions si nécessaire.

### 3.5. Matériels et Locaux

- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (éviter bijoux et objets de valeur).
- Ranger le gymnase avant de passer aux vestiaires.
- Laisser la salle ainsi que les vestiaires propres après chaque entraînement (ramasser les bouteilles vides, les papiers, et autres, racler le surplus d'eau dans les douches).
- L'accès à la salle d'entraînement est interdit à toute personne étrangère au club sans autorisation d'un responsable (responsable de section, entraîneur, coach).
- La salle doit être libérée au plus tard 15 minutes après la fin de chaque entraînement.
- Aucun moyen de transport n'est accepté à l'intérieur des vestiaires (motos, scooters, vélos...).

### 3.6. Sur-classements

- **Simple sur-classement** pour les joueurs (es) dans les catégories supérieures (avec certificat médical spécifique et une autorisation parentale).
- **Double sur-classement** avec électrocardiogramme obligatoire et visite médicale chez un médecin du sport après avis favorable de l'entraîneur et décision du conseil d'administration.



## REGLEMENT INTERIEUR (4)

### 3.7. Entraînements

- Les entraînements sont obligatoires.
- Les entraînements sont effectués sous la responsabilité de l'entraîneur ou en son absence, sous celle du responsable d'équipe, des coachs, ou du parent délégué, uniquement pendant le temps réel d'entraînement.
- Les entraînements se déroulent au gymnase Lionel TERRAY de Varcès.
- Les créneaux horaires des entraînements sont définis et communiqués en début de saison et sont affichés sur le site, sur les panneaux d'affichage du gymnase. Ils peuvent être modifiés en cours de saison et un nouveau document sera alors affiché et transmis à tous les adhérents.
- Les horaires doivent être impérativement respectés et correspondent au début de l'entraînement en salle. Le joueur doit donc arriver 1/2 h avant l'heure pour ne pas perturber l'entraînement ou sera alors renvoyé de l'entraînement en cas de retards réguliers non motivés.
- Les parents doivent accompagner et venir chercher les jeunes adhérents en salle d'entraînement.
- Les séances d'entraînement peuvent être annulées en cas d'intempéries (neige, verglas) ou non disponibilité des salles, ou bien en cas d'absence imprévisible de l'entraîneur.
- Les joueurs doivent être équipés des protections adéquates dès qu'ils sont sur le terrain sans aucune exception (casque, coquille, jambières, coudières et gants).
- Dès lors qu'un joueur s'est équipé, il doit se rendre sur le terrain.
- Les joueurs sont priés de respecter les consignes et s'investir dans les exercices.
- Respecter les décisions de l'entraîneur.
- Les échauffements font partie intégrante des entraînements et sont obligatoires. Un refus d'effectuer ces derniers peut entraîner l'exclusion partielle ou définitive de la séance.
- Un joueur doit privilégier sa section et sera admis dans une autre section uniquement sur accord de son entraîneur et avec accord de l'entraîneur de la section destinataire.
- **Il ne sera autorisé aucun autre entraînement officiel sur les terrains alloués en dehors de ces horaires, ainsi que sur tout autre lieu. Les joueurs qui joueraient en dehors des créneaux officiels autorisés par la ville de Varcès, le feraient sous leur propre responsabilité et ne pourraient mettre en cause la responsabilité du roller club de Varcès.**

### 3.8. Compétitions

- Les adhérents s'engagent à participer aux compétitions auxquels ils sont inscrits, sauf en cas d'extrême urgence.
- Les joueurs faisant partie d'une équipe en compétition s'engagent pour l'ensemble des matchs à jouer. Chacun doit se rendre disponible en priorité pour l'équipe avec laquelle il joue, y compris lorsque des compétitions sont organisées pendant des week-ends prolongés.
- Le planning des compétitions est donné en début de saison.
- Jouer dans un esprit de compétitivité et de sportivité.
- Les matchs amicaux sont tolérés avec accord du responsable de sections et justificatif d'assurance.

### 3.9. Déplacements

- Les déplacements sont à la charge des joueurs.
- Un roulement au niveau des parents doit être organisé par le responsable d'équipe pour éviter que ce soit toujours les mêmes personnes qui assurent les déplacements, avec partage des frais.
- Le club se dégage de toutes responsabilités en cas de vol de matériel lors des entraînements, matchs ou déplacements.

## 4. DISCIPLINE

### 4.1. Comportement

- Les adhérents ne doivent pas nuire à l'image du club.
- L'association et l'encadrement se réservent le droit d'exclure les éléments perturbateurs (principalement pendant les entraînements, les rencontres officielles ou amicales des différentes sections) sans remboursement de l'inscription. Une rencontre préalable sera organisée entre le bureau et la personne concernée.
- Les adhérents doivent attendre la fin du cours précédent pour entrer dans la salle.
- Les adhérents doivent être respectueux envers les membres de l'association (adultes et enfants) qui donnent gratuitement de leur temps pour faire fonctionner le club, un manquement à cette remarque pourra entraîner une exclusion en fonction de la gravité des faits.
- Tout compétiteur est tenu de payer toute amende résultant de ses infractions.
- Les adhérents doivent respecter les membres des équipes adverses.
- Les adhérents doivent respecter les décisions arbitrales lors de compétitions ou matchs amicaux.
- Tout comportement inapproprié lors de compétitions, de matchs amicaux ou d'entraînement sera sanctionné d'un match de suspension.
- Respecter les décisions des encadrants.
- Être respectueux vis-à-vis d'autrui.



## REGLEMENT INTERIEUR (5)

### 4.2. Matériel et Locaux

- Les vestiaires et les installations doivent être respectés. Prévenir en cas d'anomalie. Des sanctions financières, ou une exclusion temporaire ou définitive pourront être prises à l'égard des adhérents qui commettraient des dégradations.
- Les adhérents doivent respecter les locaux lors des déplacements, toute dégradation volontaire pourra entraîner une sanction financière égale au montant des dégâts, accompagné d'une suspension temporaire ou définitive après étude du dossier et avis du conseil d'administration.
- Le chèque de caution demandé aux séniors ne sera pas restitué si le matériel prêté (y compris le maillot de jeu) n'est pas rendu ou en cas de pénalités financières FFRS.

## 5. EQUIPEMENT

L'équipement est entièrement à la charge du joueur et ce matériel lui appartient.

**Le club demande aux adhérents de s'équiper exclusivement de pantalon de couleur noir et uni.**

**La couleur du casque n'est pas imposée mais le club préconise un casque de couleur noir.**

Un maillot et un pantalon peuvent être attribués à chaque joueur pour participer aux matchs officiels en échange d'un chèque de caution rendu en fin de saison au retour du matériel. Il est strictement interdit de marquer un nom dessus, et de le porter en dehors des matchs auxquels l'équipe participe.

### 5.1. Protections

Les consignes de sécurité minimum imposent le port des protections suivantes :

- **ECOLE DE PATINAGE**
  - ⇒ Casque
  - ⇒ Protège poignets
  - ⇒ Protège genoux
  - ⇒ Protège coudes
- **SECTION HOCKEY**
  - ⇒ Casque (avec grille pour les mineurs et vivement conseillée pour les majeurs)
  - ⇒ Coudières
  - ⇒ Gants
  - ⇒ Coquille
  - ⇒ Culotte
  - ⇒ Jambières
  - ⇒ Plastron sans les épaulières ou body protect (conseillé)
  - ⇒ **la crosse peut être prêtée à titre d'essai mais devra être rapidement provisionnée par le membre**

### 5.2. Communication par le club

La liste de diffusion des adhérents du club n'est strictement utilisable que pour les communications interne du club.

### 5.3. Prêt de matériel aux gardiens

- En fonction des disponibilités, il peut y avoir un prêt d'une partie du matériel en échange d'une caution rendue en fin de saison, lors de la restitution du matériel.
- Lors du prêt, une convention est signée entre l'adhérent et le club.
- Restent à charge du gardien, dans tous les cas : **la crosse, le masque, la coquille, la culotte et le plastron**, notamment dans un souci évident d'hygiène.

## 6. FINANCIER

- Les finances du club sont régies par la charte financière du club, consultable sur demande.
- Point particulier pour le déplacement des jeunes pour une journée de championnat:
  - 1..1. Vous accompagnez, vous êtes donc bénévoles du club, en cédant les frais au club, et cela vous ouvre des droits à réduction d'impôts – Voir avec votre centre des impôts -
  - 1..2. Vous laissez votre enfant pour le déplacement, vous devez donc participer aux frais de déplacement du parent véhiculant votre enfant (sauf utilisation du Minibus de la Ville de Varcès), suivant le tarif suivant :  
Nice, Aubagne : 25 € - Thonon : 15 € - Aimes, Lyon, Valence, Seynod : 10 € - Saint Bonnet, Bourgoin : 6 €  
Pour d'autres destinations, le parent référent vous communiquera le coût selon le barème MAPPY ou équivalent.
- Plus aucun remboursement de frais ne sera fait après le 25 juin de la saison en cours.





## **CHARTRE DU CLUB**

### **L'ESPRIT SPORTIF**

C'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements ; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.  
C'est respecter l'officiel. Il mérite le respect de tous.  
C'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.  
C'est reconnaître dignement la victoire de l'adversaire.  
C'est vivre ses victoires avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.  
C'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.  
C'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.  
C'est garder sa dignité en toutes circonstances, c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi.  
C'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus

### **ETHIQUE SPORTIVE DE L'ENTRAINEUR**

Article 1 : Considérer chaque athlète avec respect et équité dans le contexte des activités sportives, sans égard au sexe, à la race, à l'âge, au potentiel physique, au statut socio-économique.  
Article 2 : Agir dans le meilleur intérêt des athlètes du point de vue de leur épanouissement total.  
Article 3 : Privilégier avant tout l'épanouissement physique et mental du sportif avant le développement de la discipline qu'il pratique et avant la recherche de performance (l'aider à devenir « citoyen »).  
Article 4 : Privilégier la réussite scolaire des athlètes dans la poursuite des objectifs sportifs  
Article 5 : Prendre une décision réfléchie face à la participation d'un athlète en situation de blessure ou toute autre phase de faiblesse si sa participation devait nuire à son intégrité physique ou mentale.  
Article 6 : Prendre en considération la pression qui pèse constamment sur les athlètes (sports, école, famille, culture du résultat...)  
Article 7 : Combattre le dopage.  
Article 8 : Encourager les athlètes à développer politesse, honnêteté et respect dans leurs relations avec les autres.  
Article 9 : Informer les athlètes des dangers relatifs à la consommation de boissons alcooliques ou de drogues, et de toute pratique qui nuit à la santé.  
Article 10 : Utiliser un langage pédagogique, sans injure, ni expression vulgaire.  
Article 11 : Je fais respecter le port des couleurs du club lors des rencontres sportives.

### **ETHIQUE SPORTIVE DU PRATIQUANT**

Article 1 : Je respecte les règles du jeu  
Article 2 : J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.  
Article 3 : Je fais preuve d'esprit d'équipe en collaborant franchement avec les coéquipiers et les entraîneurs.  
Article 4 : Je soutiens les coéquipiers qui sont en difficulté.  
Article 5 : J'accepte les erreurs de mes coéquipiers.  
Article 6 : Je refuse la tricherie pour gagner.  
Article 7 : Je me mesure à un adversaire dans l'équité. Je compte sur mon seul niveau et mon habileté pour tenter d'obtenir la victoire.  
Article 8 : Mon adversaire n'est pas mon ennemi.  
Article 9 : J'agis en tout temps avec courtoisie envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers, les adversaires et les spectateurs.  
Article 10 : J'emploie un langage correct  
Article 11 : Je m'entraîne régulièrement et j'avertis mon entraîneur lors de mes absences. Je m'excuse lors de mes retards avant d'aller m'équiper.  
Article 12 : Je respecte le port des couleurs du club lors des rencontres sportives.  
Article 13 : Je fais preuve de politesse lors de mon arrivée à l'entraînement et salue toutes les personnes présentes sur le site. Je dis « au revoir ».  
Article 14 : J'encourage mes coéquipiers et diffuse des valeurs positives pour le groupe auquel j'appartiens.  
Article 15 : Je pratique avant tout pour m'amuser  
Article 16 : J'encourage la victoire avec loyauté et bon esprit  
Article 17 : J'encourage le dépassement personnel pour le bénéfice du groupe.  
Article 18 : Je représente mon équipe, mon association.  
Article 19 : Mon comportement général est le reflet des valeurs du sport que je pratique, du club et de ses partenaires.



## **ETHIQUE SPORTIVE DU PARENT ou ACCOMPAGNANT**

Rôle des parents : Accompagner et aider le club dans la formation sportive et l'éducation à la vie en société de leurs enfants.

Article 1 : Venir encourager son enfant et l'équipe selon ses disponibilités.

Article 2 : Participer de façon régulière au transport des enfants en championnat.

Article 3 : Participer aux événements du club.

Article 4 : Prévenir en cas d'absence de son enfant aux entraînements et aux matchs.

Article 5 : Respecter les horaires d'entraînement (arriver en avance, venir chercher son enfant à l'heure de fin d'entraînement sans compter le temps de vestiaire). Les joueurs sont sous la responsabilité du club uniquement lors des horaires d'entraînements (sur le terrain). Les temps de vestiaires sont sous la responsabilité des parents.

Article 6 : S'assurer de la présence de l'éducateur avant de laisser son enfant au gymnase, pour une question de responsabilité.

Article 7 : Respecter l'éducateur, son travail et ses choix.

Article 8 : Respecter les décisions du club.

Article 9 : Respecter, avant tout, le plaisir de chaque enfant.

Article 10 : Se conformer aux règles du jeu.

Article 11 : Respecter les décisions de l'arbitre.

Article 12 : Refuser toute forme de violence, de discrimination et de tricherie.

Article 13 : Etre maître de soi en toutes circonstances.

Article 14 : Etre exemplaire, généreux, tolérant, encourageant, respectueux de l'adversaire et des joueurs du club : être SUPPORTER.

NE PAS OUBLIER que :

- Les parents dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et leurs compétences à la vie du club.
  - Les joueurs ont droit à l'erreur, ainsi que l'éducateur et l'arbitre.
  - Les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leurs enfants.
  - Tout comportement antisportif sanctionné par un arbitre se traduit par une amende au club.
  - Le soutien et la participation de chacun permettent la continuité de la vie du club, toutes catégories confondues (participer aux déplacements, laver les maillots de matchs, monter le terrain, tenir la buvette, tenir la table de marque, etc.).
- Mettre ses compétences au service du club : entraînement, arbitrage, sponsoring, rédaction d'articles, photographies...